



DECISION N° 1 - 047 / MPNT-CRT

**Portant augmentation de volume des forfaits Data Mobiles Orange
Postpayées et Prépayées**

LE DIRECTEUR DU COMITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS

- Vu** l'Ordonnance N° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999 modifiée, régissant les télécommunications en République du Mali ;
- Vu** le Décret N° 07-143/ P-RM du 23 Avril 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité de Régulation des Télécommunications ;
- Vu** le Décret N° 08-064/ P-RM du 07 février 2008 portant nomination du Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications ;
- Vu** la décision N°10-043/MCNT-CRT du 02 juillet 2010, portant ajout de forfaits Data aux offres Mobile Orange Postpayées et Prépayées ;
- Vu** la lettre N/Réf # 0013 /DRG/DRJ du 04 octobre 2011 relative à l'augmentation de volume des forfaits Data Mobiles Orange Postpayées et Prépayées.

**Sur le projet portant augmentation de volume des forfaits Data Mobiles Orange
Postpayées et Prépayées**

1. Introduction :

Orange Mali SA, par courrier # 0013 /DRG/DRJ du 04 octobre 2011, a soumis à l'approbation du Comité de Régulation des Télécommunications un projet d'augmentation de volume des forfaits Data Mobiles Orange Postpayées et Prépayées. Cette révision des volumes des forfaits vise à faciliter davantage les conditions d'accès au service Internet.

2. La proposition d'Orange Mali SA:

Orange Mali SA, dans son courrier du 04 octobre 2011 propose une révision à la hausse des volumes des trois forfaits data des offres mobiles Orange postpayées et prépayées. Les ajouts des forfaits ont évolué comme suit : le volume de 10 Mo est passé à 100 Mo, le volume de 50 Mo est passé à 300 Mo et le volume de 200 Mo est passé à 1Go.

Les tarifs des volumes des trois types de forfaits et les autres conditions de l'offre antérieurement approuvées par le CRT demeurent inchangés.

Les aménagements apportés à la connexion Internet en mobilité sont consignés dans le tableau ci-après :

Anciens Forfaits			Nouveaux Forfaits	
Types Forfaits	Volume	Prix du forfait (TTC)	Volume	Prix du forfait (TTC)
Forfait 1	10 Mo	2 000 F CFA	100 Mo	2 000 F CFA
Forfait 2	50 Mo	5000 F CFA	300 Mo	5000 F CFA
Forfait 3	200 Mo	10 000 F CFA	1 Go	10 000 F CFA

3. Analyse du CRT :

A l'examen des propositions d'Orange Mali SA, le CRT estime que l'aménagement de ces forfaits est de nature à faciliter l'accès au service Internet et sont à l'avantage des clients.

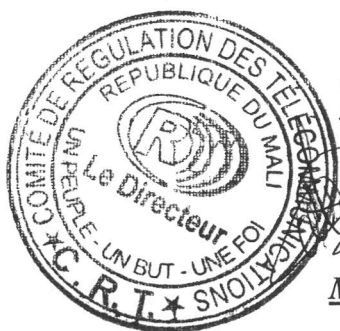
DECIDE

Article 1^{er} : les nouveaux volumes des trois forfaits data des offres mobiles Orange postpayées et prépayées, tels que présentés dans son courrier # 0013 /DRG/DRJ du 04 octobre 2011 sont approuvés.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à Orange Mali SA et publiée partout où besoin sera.

Bamako, le 14 OCT 2011

Le Directeur P.I.



Moussa OUATTARA

Ampliations :

- Chrono.....1
- MCNT.....1
- Conseil CRT.....1
- Orange Mali SA...1
- SOTELMA SA....1
- Journal Officiel....1